



Communiqué
de presse

Hausse modérée des tarifs de vente d'électricité au 15 août 2006

A compter du 15 août, les tarifs de vente de l'électricité ⁽¹⁾, fixés par les Pouvoirs Publics, vont légèrement augmenter (de 0,15 centime d'euros en moyenne par kWh).

Cette évolution s'applique aux clients particuliers d'EDF ainsi qu'aux entreprises qui ont choisi, dans le cadre de l'ouverture des marchés, de rester facturées au tarif réglementé.

En moyenne, l'impact de ce mouvement pour un foyer, logeant dans un appartement ou une maison d'une surface habitable de 100 m², sera de moins d'un euro par mois.

Conformément au Contrat de service public signé entre EDF et l'Etat en octobre 2005, cette augmentation, de 1,7 %, est inférieure à l'inflation.

Le Contrat de service public garantit en effet, pour la première fois, la maîtrise de l'évolution des tarifs de l'électricité pour les particuliers, contenue pendant 5 ans à un niveau qui n'excédera pas l'inflation.

Cette évolution tarifaire, exceptionnellement modérée dans un contexte de flambée des prix des autres énergies, sera exclusivement consacrée à la réalisation des investissements, en progression de plus de 30 % entre 2006 et 2008 par rapport aux trois années précédentes, annoncés par EDF en France.

« Cette reprise massive des investissements industriels après plus d'une décennie au cours de laquelle EDF n'avait plus eu besoin d'investir pour répondre à la demande d'électricité est nécessaire pour faire face aux périodes de forte tension entre l'offre et la demande d'électricité, telle que celle que nous avons connue tout récemment en raison des fortes chaleurs enregistrées au mois de juillet. Ces investissements garantiront la sécurité d'approvisionnement du pays », a déclaré Pierre Gadonneix, Président Directeur Général d'EDF.

Aujourd'hui, les 26 millions de clients particuliers d'EDF continuent de bénéficier d'un niveau de prix de l'électricité parmi les plus bas en Europe.

(1) Tarif bleu pour les particuliers et les professionnels petits consommateurs,
Tarifs jaune ou vert pour les entreprises (industriels, commerçants et artisans, agriculteurs)

Pièce jointe : Annexe iconographique

Contact presse : François Molho – Tél : 01 42 25 90 / 01 40 42 22 22

ANNEXE

Tarifs de vente de l'électricité (€ hors TVA/kWh)
aux clients particuliers au 1^{er} semestre 2006

